



## **Rapport de la Municipalité au Conseil communal**

---

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce visant à offrir aux ateliers Papas contacts un espace dans un local communal

---

### **Administration générale Enfance, jeunesse et action sociale**

M. Maurice Mischler, Syndic  
M. Pierre Jolliet, Municipal

Rapport n°22/2020 adopté par la Municipalité le 28.09.2020



## Table des matières

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | Postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce ..... | 2 |
| 2 | Proposition de la Municipalité .....                        | 3 |
| 3 | Développement durable .....                                 | 4 |
| 4 | Conclusion.....   | 5 |

### 1 Postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce

Dans son postulat, M. le Conseiller communal Enzo Santacroce a exprimé le souhait que le Mouvement de la Condition Paternelle Vaud (MCPV) puisse bénéficier, à Epalinges, d'un espace dans un local communal afin d'organiser des séances de soutien en particulier aux pères, mais aussi aux familles traversant une séparation ou un divorce.

***Offrir aux ateliers Papas contacts un espace dans un local communal en vue d'organiser des séances permettant aux pères divorcés de se dévoiler. Objectif à long terme : faire d'Epalinges une antenne relais du MCPV (Mouvement de la Condition Paternelle Vaud) entre le Nord lausannois et la Broye.***

*Cette demande est inspirée d'un article de presse paru dans le Lausanne Cités du mercredi 20.02.2019 qui offre un éclairage très instructif à propos de la situation des pères divorcés. Si nous regardons notre actualité sociétale, le 14.06.2019 des dizaines de milliers de femmes sont descendues dans les rues de notre pays pour revendiquer leurs droits, notamment celui de l'égalité salariale, à nos yeux tout à fait légitime. Une des raisons majeures de ces manifestations est celle de vouloir dépasser le stade d'une société patriarcale.*

*Or, cette histoire de l'égalité laisse de côté une frange non négligeable de la population : les pères divorcés. En effet, quasi systématiquement, dans une sentence de divorce, la garde est accordée à la maman, le père étant presque exclusivement relégué dans son rôle de « pourvoyeur-payeur », pour reprendre les termes de l'avocate spécialisée Véronique Fontana. En cela, la perception du père dans une situation de divorce répond à une vision éculée dont la justice elle-même se fait l'écho. Aussi, la loi sur l'autorité parentale conjointe entrée en vigueur en 2014 n'est pas complètement respectée, ce qui, dans les faits, se traduit par la solitude des pères devant se battre pour espérer garder le contact avec leurs enfants et pour continuer à s'en occuper. Ceci est la raison pour laquelle l'association nommée le Mouvement de la Condition Paternelle du Canton de Vaud (MCPV), depuis l'année 2002, organise des ateliers qui consentent aux papas divorcés, mais aussi aux mamans et aux enfants confrontés au traumatisme de la séparation, d'exprimer leurs sentiments et leur ressenti au sein d'un espace de dialogue constructif.*

*Dans la droite ligne des décisions prises par notre Conseil à propos du congé paternité et de la signature de la charte en faveur de l'égalité salariale, ce postulat a pour objectif de demander à la Municipalité de réfléchir à des mesures qui permettraient à ces ateliers de se dérouler sur notre sol communal, en mettant à disposition de l'association mentionnée une salle ou un espace à sa disposition. Notre suggestion serait la salle Billy sise à la Route de la Croix-Blanche 35. Nous pensons en effet que cet espace est idéal car facile d'accès pour les participants et les participantes et, par ailleurs, cela ne coûterait que le prix de l'entretien de la salle. Ainsi, nous proposons qu'une contribution, à définir dans une entrevue entre la Municipalité et le MCPV, soit versée à la Commune pour la location de la salle. En outre, cette rencontre donnerait l'occasion au MCPV d'expliquer à notre autorité exécutive les modalités et le cadre organisationnels.*



*Plus précisément encore, ces séances n'ayant lieu qu'à Lausanne et à Yverdon, il serait intéressant que notre Municipalité se penche sur l'opportunité de faire d'Épalinges, dans une deuxième étape du processus, une antenne relais entre le Nord Vaudois et la région de la Broye avec comme objectif d'accueillir des membres de familles séparées venant de Moudon ou de Payerne par exemple. En cas de prise en considération de cette demande, notre Commune se profilerait comme étant décidément socialement responsable. Nous ne doutons pas non plus que des membres de familles séparées habitant Épalinges assistent aux ateliers Papas contacts qui s'y dérouleraient.*

*Pour conclure, nous affirmons notre conviction que la famille concerne d'abord les individus qui la composent, mais lorsque la sphère privée est en détresse, la sphère publique, dont nous sommes les acteurs, peut lui tendre la main.*

Le MCPV, association apolitique et reconnue d'utilité publique, apporte soutien et reconnaissance aux pères confrontés à des difficultés dans leur positionnement et leur rôle auprès de leurs enfants, généralement dans des situations de conflits liés à des séparations ou des divorces. Ce soutien passe par plusieurs actions distinctes et complémentaires :

- une permanence téléphonique d'urgence accessible 7 jours sur 7 de 9h à 21h ;
- des séances régulières de groupe appelées Papa Contact, qui permettent aux hommes concernés d'échanger sur leur problématique dans un cadre bienveillant et compréhensif, d'obtenir des renseignements précieux sur les démarches (notamment judiciaires) auxquelles ils sont confrontés, d'acquérir des outils pour mieux gérer leur situation personnelle et leurs relations avec leurs enfants et leur ancienne conjointe ;
- des actions politiques et médiatiques pour faire connaître leurs activités et promouvoir la cause des pères et de la coparentalité.

Actuellement, le MCPV organise des ateliers Papa Contact dans les deux villes que sont Lausanne et Yverdon, dans des salles sous-louées à une fondation respectivement à une autre association. Ces deux Communes n'apportent pas de soutien particulier au MCPV.

## **2 Proposition de la Municipalité**

La Municipalité est sensible à la problématique de l'égalité entre femmes et hommes et a fait plusieurs propositions au Conseil allant dans ce sens. C'est d'ailleurs pourquoi elle a volontiers donné une suite positive à la motion de M. le Conseiller communal Mazyar Yosefi demandant l'introduction d'un congé de paternité de 20 jours au sein de l'administration communale. Elle a également, par le préavis n° 1/2019, amélioré les possibilités de concilier vie professionnelle et familiale chez ses collaborateurs en soutenant ceux, parmi ces derniers, qui sont proches aidants par un congé allant jusqu'à 12 jours par année civile.

Plus largement, rappelons que la Commune d'Épalinges pratique l'égalité salariale et a obtenu l'excellent score de seulement 1,1% de différence salariale entre les hommes et les femmes (voir préavis n° 16/2019) et signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Ce résultat démontre clairement que la préoccupation de la Municipalité envers l'égalité salariale n'est pas nouvelle et ne répond pas à un phénomène de mode, mais résulte au contraire d'un travail de longue haleine pour viser à des conditions salariales paritaires à ses employés.

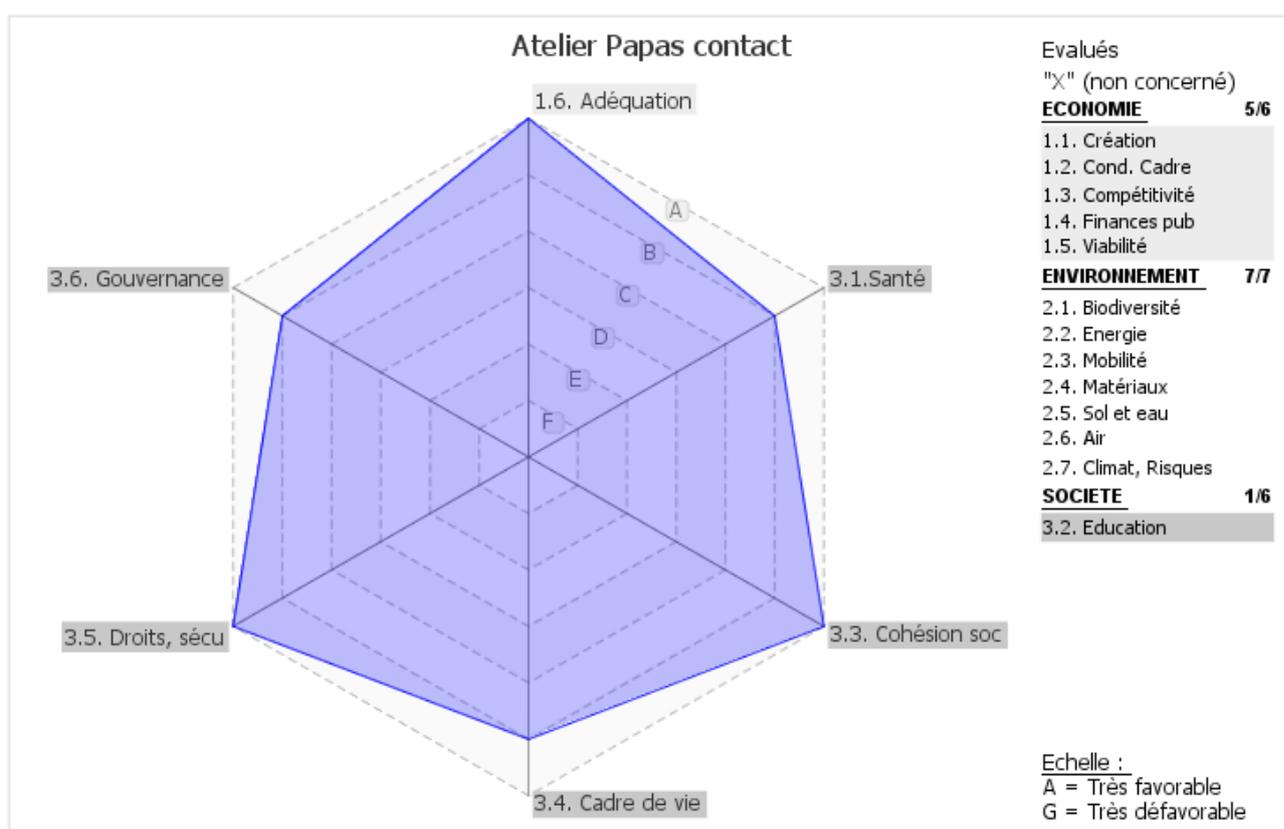
C'est donc fort logiquement que la Municipalité partage les préoccupations de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce quant au rôle des pères dans les situations de séparation difficile, et plus généralement relativement à leur place au sein de la famille et à leur lien avec leurs enfants. En



conséquence, elle soutient volontiers la démarche du Mouvement de la condition paternelle Vaud en lui permettant de se réunir dans une salle communale, et ceci aux mêmes conditions d'accès et de gratuité que celles dont bénéficient les sociétés locales. Il suffira au MCPV de s'adresser au Greffe municipal via l'adresse [reservations@epalinges.ch](mailto:reservations@epalinges.ch) pour se voir mettre à disposition un local de réunion pour mener à bien son action. La Municipalité précise toutefois qu'elle ne saurait garantir la possibilité de tenir une séance au jour et à l'heure souhaités par le MCPV, les locaux étant très demandés et les disponibilités étant rares, d'autant plus en raison des travaux de la salle des spectacles.

Contact sera également pris avec le MCPV pour lui proposer d'insérer un article sur ses activités dans le Palinzard, s'il le souhaite. Enfin, la Municipalité est prête à soutenir une animation qui serait organisée par l'association sur le territoire communal.

### 3 Développement durable



#### Échelle de notation

|   |   |
|---|---|
| A | Très favorable                              |
| B | Favorable                                   |
| C | Favorable avec quelques réserves            |
| D | Moyen                                       |
| E | Défavorable avec quelques points favorables |
| F | Défavorable                                 |
| G | Très défavorable                            |
| X | Pas concerné                                |



### Dimension économique

La Municipalité répond de manière adéquate et proportionnée à la demande effectuée.

### Dimension environnementale

Cette thématique ne comporte pas de dimension environnementale.

### Dimension sociale

Cette proposition permet d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées et donc leur santé (notamment psychique) à long terme. Elle œuvre en faveur d'une meilleure cohésion sociale et d'une meilleure prise en compte des différentes situations familiales au sein de la société. Elle apporte enfin un soutien en faveur du respect du droit des pères d'avoir une place auprès de leurs enfants, notamment en matière juridique.

## **4 Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**

- vu le rapport n°22/2020 de la Municipalité du 28.09.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Enzo Santacroce « offrir aux ateliers Papas contacts un espace dans un local communal en vue d'organiser des séances permettant aux pères divorcés de se dévoiler. Objectif à long terme : faire d'Epalinges une antenne relais du MCPV entre le Nord lausannois et la Broye ».

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Maurice Mischler



La Secrétaire  
  
Sarah Miéville